



# Allez chercher dans les poches du patron

■ La direction amplifie sa stratégie délétère ■ Résultats : des augmentations au rabais proposées dans les négociations salariales, des congés refusés autoritairement, des délocalisations de sites, des suppressions d'emplois ■ Cerise sur le gâteau, le gouvernement annonce la fin de la majoration des heures supplémentaires ■ Pour SUD, l'heure est à la riposte.



**Un 13ème mois pour toutes et tous**  
**Arrêt des suppressions d'emplois**  
**Réduction du temps de travail à 32 h**  
**Arrêt des réorganisations**

# Le 23 Mars toutes et tous en grève



**Fédération des activités postales et de télécommunication**

25/27 rue des envergures 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34  
mail [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr) [www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)



## Négociations salariales à La Poste : Un mépris grandissant

" Il n'y a pas de pauvres à la Poste " : voilà ce que nous a dit la direction de la Poste pour expliquer ses propositions, une justification couplée à une pseudo inflation de 0%.

Donc, grands seigneurs, nos dirigeant-es dont la moyenne des salaires atteint plusieurs dizaines de milliers d'euros mensuellement nous offrent... 0 % d'augmentation salariale et 0,55% du complément de rémunération.

Pour attirer le chaland on nous fait la promesse d'une prime de 70 euros et un intéressement plus important.

Les revendications immédiates de SUD restent les mêmes :

- 5% d'augmentation
- Une prime de 600 euros cette année

**" Depuis 2000, l'indice de la fonction publique a augmenté de 12 % pendant que l'inflation grimpait de 24 % "**

Observatoire Français des Conjonctures Economiques

## Pas touche à la majoration des heures supplémentaires ! Oui à une réduction du temps de travail !

Dans le cadre de la réforme du Code du travail, dont le projet de loi pourrait passer à l'Assemblée Nationale début mars, une mesure aura un triple effet pour les salarié-es. Parmi les mesures antisociales, François Hollande a ainsi annoncé que les accords d'entreprises pourraient " fixer les modalités d'organisation du temps de travail, sans remettre en cause la durée légale, en permettant par exemple de fixer le taux de majoration ou le nombre d'heures supplémentaires, ou de moduler davantage le temps de travail au-delà même de l'année " .

Premier effet direct, une baisse potentielle du pouvoir d'achat. Actuellement, les heures supps sont majorées de 25 %. Seul un accord collectif d'entreprise ou de branche peut déroger, avec un taux qui ne peut être inférieur à

**" Il n'y a pas de pauvres à la Poste "**

Direction RH de La Poste

## Augmentation des fonctionnaires : Jeu de dupe

Du côté des fonctionnaires, la ministre a donc affirmé que " Il n'y aura pas une grosse augmentation du point d'indice parce que nous sommes dans une situation difficile ". Nous la remercions pour sa brillante analyse de la période. Les fonctionnaires l'ont bien remarqué, eux qui ont perdu plus de 8% de pouvoir d'achat en 5 ans.

Les annonces de la ministre n'augurent rien de bon pour les prochaines négociations.

Pour SUD c'est 5% d'augmentation, minimum, du point d'indice.

**PROFITS : SALARIES/ACTIONNAIRES  
JAMAIS CONTENTS !!**



10%. L'annonce du président pourrait signifier qu'un accord d'entreprise ou de branche pourrait par exemple fixer un taux de majoration à 1% !!!

Evidemment, c'est le pouvoir d'achat qui sera directement attaqué puisque les salarié-es à temps complet travaillent en moyenne 40, 7 heures !

Dans les faits, c'est une autre version de la " baisse du coût du travail " qui va amplifier l'absurdité et le scandale de cette société qui marche sur la tête : d'un côté 6 millions de personnes qui sont privées d'emploi, de l'autre celles et ceux qui ont un boulot et qui multiplient les heures supps. Réduire le temps de travail et augmenter les salaires vont totalement de pair !

## SUD PTT pose dès maintenant la question de la reconduction de la grève et déposera un préavis de grève illimitée le 23 mars